

► Secheresse. L'Oudon et le Brionneau placés en interdiction de prélèvement

La pluie est tombée mais pas suffisamment pour lever toute crainte. « La situation reste très fragile et le retour d'un temps sec et chaud pourrait engendrer une baisse rapide de certains débits », analyse la préfecture de Maine-et-Loire qui, hier, a pris un nouvel arrêté. L'Oudon et le Brionneau, auparavant en restriction, s'ajoutent au Layon et à l'Aubance dans la liste des bassins soumis à interdiction.

Huit bassins sont classés en restriction (contre neuf dans l'arrêté du 26 juillet) : la Sèvre nantaise, le Couasnon, la Thau, la Divatte (avant en vigilance), la Romme, l'Argenton, la Moine et le Thouet (avant en vigilance).

Sept bassins sont classés en vigilance (contre huit) : L'Erdre, la Loire, l'Hyrôme, l'Evre (avant en restriction), le Loir, l'Authion et le Lathan.

Co. 10/31/2011